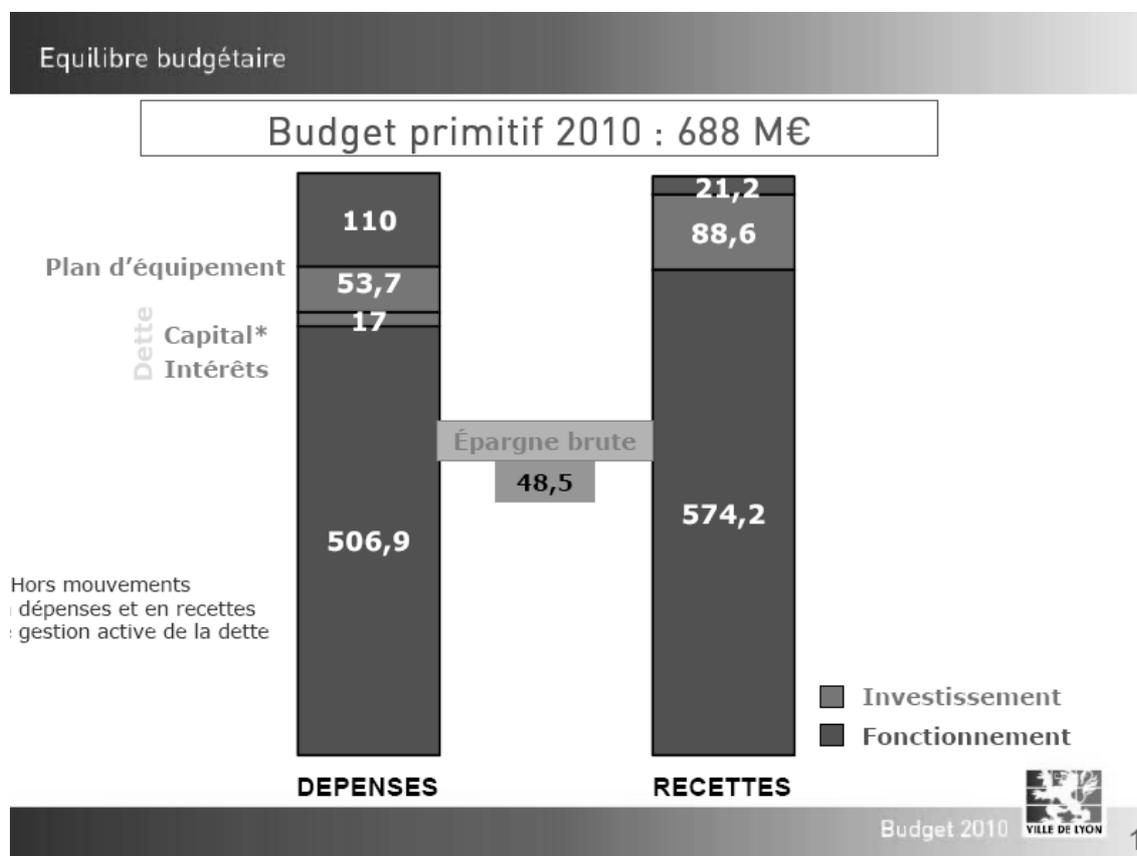


Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, je vais essayer de vous présenter, à la fois de façon complète et la moins fastidieuse possible, le budget 2010. Avec l'aide des services, nous avons préparé un certain nombre de diaporamas que je commenterai. J'espère que ce sera la juste mesure, sans aller trop au fond des choses et à la fois, suffisamment précis.

Alors, si vous le voulez bien, nous allons, en premier lieu, dire quelques mots du budget primitif de 2010, qui est de 688 M€. Avant d'entrer dans le détail des dépenses et recettes, il est nécessaire, en effet, d'avoir une vision globale des masses budgétaires.



Le budget 2010, qui s'établit comme je vous l'ai indiqué à 688 M€, hors mouvements en dépenses et en recettes de gestion active de la dette et de la trésorerie, est en augmentation par rapport au budget 2010, de 30 M€. Cette augmentation est uniquement liée à la section investissement.

Les masses budgétaires, ici présentées, permettent d'identifier les blocs de dépenses et de recettes d'exploitation. L'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses, constitue l'épargne de gestion. Celle-ci permet, comme vous le savez, de financer les intérêts de la dette

et de dégager une épargne brute, égale à 48,5 M€. Cette épargne brute finance le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement, au même titre que les recettes propres et l'emprunt.

Equilibre budgétaire

Equilibre de la section de fonctionnement

	2009	2010	
Recettes de gestion			
<i>(hors produits financiers et recettes exceptionnelles)</i>	568 M€	572,4 M€	+0,8%
Dépenses de gestion	503,1 M€	506,9 M€	+0,8%
<i>(hors frais financiers et dépenses exceptionnelles)</i>			
Épargne de gestion	64,9 M€	65,5 M€	+0,9%
Intérêts de la dette et ligne de trésorerie	20,3 M€	17 M€	-15,9 %
Épargne brute	44,6 M€	48,5 M€	+8,6%

La diapositive suivante, fait apparaître l'équilibre de la section de fonctionnement. Vous pouvez noter que les dépenses et les recettes de gestion progressent au même rythme de 0,8 %. La progression des dépenses est donc calée sur l'évolution naturelle des recettes, qui devrait donc être faible, notamment du fait de la stagnation à un niveau très bas des droits de mutation. L'épargne de gestion, quant à elle, solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, avant intégration des frais financiers, progresse par rapport au budget 2009, de 1 % environ.

Quant à l'épargne brute qui mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement, après prise en charge des frais financiers, elle progresse assez nettement, puisqu'il s'agit d'une progression de 8,6 %.

L'équilibre de la section d'investissement apparaît à présent : c'est un tableau que vous avez en page 7 sur le document qui vous a été remis, mais que j'ai estimé préférable de présenter à ce moment de l'explication.

Les dépenses d'investissement augmentent en 2010 et passent de 90,5 M€ à 110 M€ : cette hausse correspond à la montée en charge progressive des opérations d'investissement en début de mandat.

L'amortissement de la dette quant à lui, est en hausse de 10,7 M€ : cela s'explique par l'arrivée à son terme, de l'emprunt obligataire Lyon 2010, emprunt Barre. Il s'agit d'un emprunt obligataire in fine, autrement dit, dont le capital est remboursé en une seule fois, en totalité, au terme de l'emprunt.

Cet emprunt a été lancé en 1998, pour un montant de 15 M€ environ. L'objectif de cet emprunt, lancé par M. Barre, était de faire financer les investissements des Lyonnais en priorité par les Lyonnais. C'est pour cette raison que la municipalité de l'époque a pris la décision de recourir à une souscription publique en faisant appel à une banque régionale, en l'occurrence CIC Lyonnaise de Banque. Or, la norme sur les marchés, pour les emprunts obligataires, est de ne pas amortir le prêt, mais de le rembourser en une seule fois.

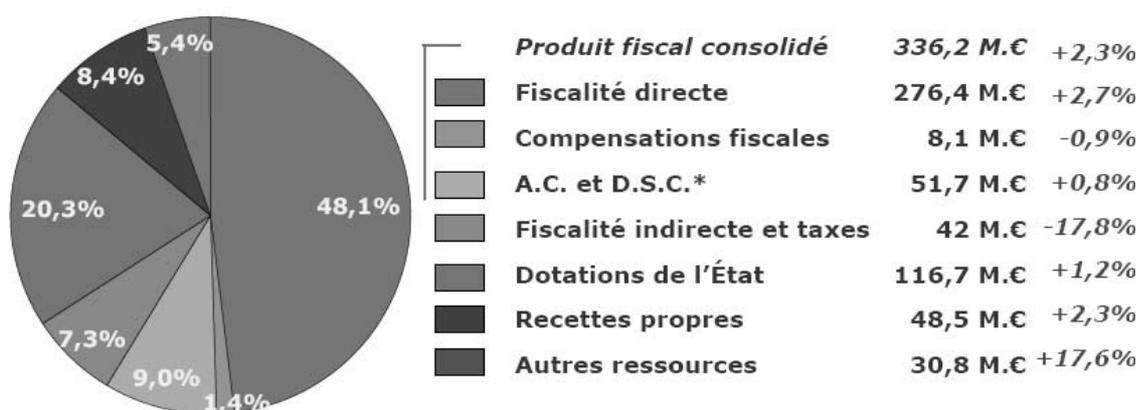
Les recettes d'investissements progressent d'un peu plus de 4 M€, essentiellement grâce à une augmentation du FCTVA. Cette augmentation n'est pas liée à une générosité particulière, dont bénéficierait la Ville de Lyon en la matière, mais résulte d'un travail de régularisation comptable mené par la Ville.

Quant aux besoins de financement de l'investissement et donc l'emprunt, il s'établit logiquement à un niveau plus élevé qu'en 2010.

Equilibre budgétaire

Recettes réelles de fonctionnement : 574,2 M€

Evolution budget 2009/ budget 2010 : 1%



* Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par le Grand Lyon

Ce tableau fait apparaître l'évolution du budget 2010 par rapport à 2009 et par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

Comme vous pouvez le constater, l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement est constitué par les recettes de fiscalité directe, qui elles-mêmes se décomposent en trois catégories.

Tout d'abord, le produit fiscal : 276,4 M€.

La taxe d'habitation : 147,9 M€, soit une progression de 2,3 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties : 128 M€, soit une progression de 3,3 %, enfin la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,4 M€, soit sensiblement proche de 0 %.

Ces estimations reposent sur les hypothèses suivantes : maintien des taux, majoration forfaitaire des bases votées par le Parlement de 1,2 %, croissance physique de la base taxable de 1,8 %, pour la taxe d'habitation et de 1,5 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le deuxième volet, qui compose les recettes de fiscalité directe, a trait aux transferts du Grand Lyon. Il s'agit tout d'abord de l'attribution de compensations : 48,9 M€. Cette dotation progresse cette année, car elle intègre l'impact financier du transfert de la compétence « Tourisme ». La Ville transfère, en effet, plus de ressources « taxe de séjour », que de charges « subventions Office du Tourisme » : ce qui dégage un différentiel de 276.000 € qui nous est donc reversé par le Grand Lyon.

En troisième volet de cette fiscalité directe, vous avez les allocations compensatrices d'allègements fiscaux, qui représentent 8,1 M€. Elles ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat.

Il en est ainsi notamment des allègements de cotisations de taxes d'habitation et de taxes foncières, accordées aux contribuables de condition modeste et également des abattements sur valeur locative, accordés pour certains locaux situés en Zone Urbaine Sensible : taxe foncière.

Toujours dans ces recettes réelles de fonctionnement, il s'agit d'aborder à présent la fiscalité indirecte et les taxes assimilées. Cette catégorie recouvre essentiellement la taxe additionnelle, dont on a beaucoup parlé, aux droits de mutation, qui représente 14 M€, c'est-à-dire -33 % par rapport au budget 2009. Cette prévision pour 2010 est calée sur les recettes attendues en 2009 car on n'attend pas, a priori, d'améliorations sensibles.

La deuxième taxe, c'est la taxe sur l'électricité : 9 M€, que nous considérons comme stable. Le montant de cette taxe, basée sur la consommation d'énergie électrique, dépend à la fois de l'importance de la consommation et des prix pratiqués par les distributeurs d'électricité.

Le troisième point a trait aux prélèvements sur les produits des jeux dans les casinos, soit 4,9 M€, qui est considéré comme un revenu stable.

Ne figure désormais plus dans cette catégorie, la taxe de séjour, puisque comme indiqué précédemment, cette recette bascule au Grand Lyon au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme ».

Enfin, les dotations de l'Etat : comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le projet de loi de Finances pour 2010 prévoit que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, évoluent à périmètre constant, comme l'inflation, soit 1,2 %. Cependant, cette évolution regroupe deux évolutions clairement distinctes : d'une part, une progression plus dynamique du FCTVA, selon les dépenses d'investissement des collectivités, et une progression normée des autres concours financiers de l'Etat, fixée à 0,6 %.

La DGF de la Ville de Lyon devrait intégrer les résultats du recensement rénové et intégrer l'évolution du nombre de résidences secondaires. Pour la Ville de Lyon, la hausse de population DGF qui en résulte est estimée à 0,5 %.

Au final, les dotations de l'Etat se décomposent de la façon suivante :

- la dotation forfaitaire : 109,46 millions d'euros
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,82 millions d'euros
- et enfin la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) : 1,54 million d'euros.

Ces prévisions, arrêtées au mois d'octobre font apparaître une hausse de 1,2 % et pourraient toutefois s'avérer quelque peu optimistes. Elles n'intègrent pas, en effet, une baisse de complément de garantie de la dotation forfaitaire de la DGF aussi forte que celle actuellement prévue dans le projet de loi de finances. Cette progression restera, quoiqu'il arrive, en deçà de l'évolution de ce que l'on appelle le « panier du maire » qui est supérieur de 1,5 % en moyenne, ces deux dernières années, à l'inflation.

Les recettes propres qui concernent les tarifs, les loyers, droits de place, etc... représentent une somme de 48,5 millions d'euros. Ces recettes augmentent notamment du fait de la progression des recettes des équipements culturels (+ 725 000 euros), qui s'explique notamment par deux facteurs :

- 2010 sera, en effet, la première année pleine depuis la réouverture du musée Gadagne qui devrait voir ses recettes progresser d'environ 250 000 euros, puisque nous prévoyons un nombre de visiteurs de l'ordre de 120 000.

- le Musée d'Art Contemporain accueillera quant à lui au printemps prochain l'exposition BEN avec une prévision de recettes de 300 000 euros pour environ 80 000 visiteurs.

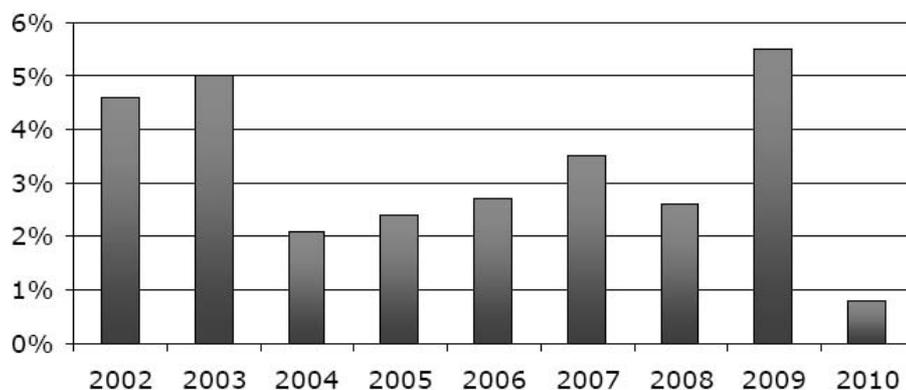
Il convient également de signaler la hausse des recettes liée à l'occupation temporaire du domaine public, ce qui représente un surplus de 796 000 euros, essentiellement lié à la progression des recettes des terrasses et des commerces ambulants.

Quant aux autres ressources, et nous en aurons terminé avec les recettes réelles de fonctionnement, elles représentent un montant total de 30,8 millions d'euros. Cette catégorie recouvre pour l'essentiel d'autres dotations, celles de la CAF, essentiellement, ainsi que les subventions de l'Etat, de la Région ou du Département fléchées sur des projets précis. Elles intègrent également, cette année, les recettes pour compte de tiers encaissées par l'ONL auparavant intégrées en DM.

Equilibre budgétaire

Une évolution historiquement faible des recettes de fonctionnement

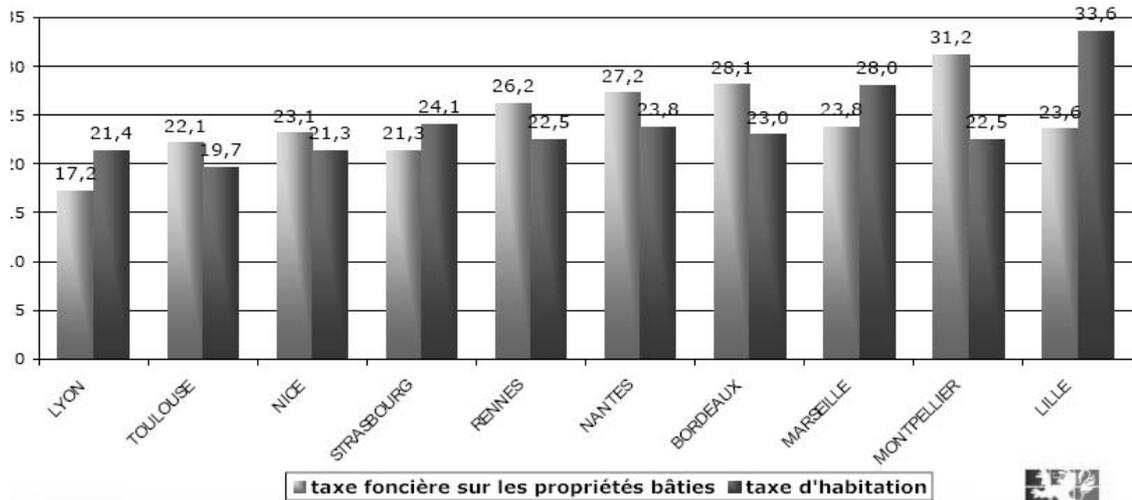
Evolution des recettes de fonctionnement (en %)



Ce tableau vous permet de constater une évolution historiquement faible des recettes de fonctionnement entre le budget 2009 et le budget 2010. Les graphiques parlent d'eux-mêmes.

Une stabilisation des taux de fiscalité au niveau le plus faible des grandes villes

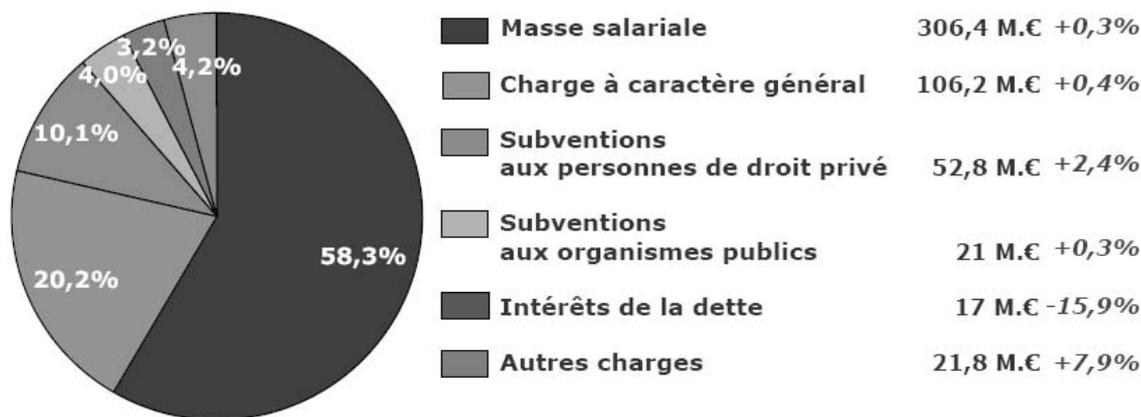
Taxe foncière sur les propriétés bâties et Taxe d'habitation
Villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris)



Vous avez ensuite à l'écran un tableau qui vous permet de constater qu'à Lyon, nonobstant les critiques qui nous ont été faites à plusieurs reprises et de façon répétitive par l'Opposition, les taux de fiscalité de Lyon se situent à un niveau très faible. Je vous laisse constater que Lyon, tout à fait à l'extrême gauche du tableau, fait apparaître que nous sommes meilleurs que les villes qui suivent, bien meilleurs que certaines villes comme Lille, Montpellier ou Marseille.

Dépenses réelles de fonctionnement : 525,2 M€

Evolution budget 2009/ budget 2010 : 0,2%



Quant aux dépenses réelles de fonctionnement qui apparaissent maintenant sous forme de « camembert » dans ce tableau, que peut-on en dire ?

Tout d'abord, on abordera le poste important de la masse salariale. Comme vous pouvez le constater, cette masse salariale est contenue à 0,3 % et correspond néanmoins à 58,3 % des recettes de fonctionnement, comme au budget 2009. Cette évolution retranscrit les efforts de tous les instants de gestion mis en œuvre au sein de la collectivité. Elle découle également de l'évolution, au niveau de l'inflation, entre la construction du budget 2009 et celle du budget 2010, niveau qui impacte fortement les prévisions en terme d'évolution du point d'indice et du SMIC. Le montant des dépenses de personnel pour 2010 a été calculé en tenant compte des éléments suivants :

- une revalorisation du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010, conformément aux annonces du Gouvernement ;
- une hausse du SMIC de 0,5 % au 1^{er} janvier 2010 ;
- la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B au 1^{er} juillet 2010 ;
- enfin la création de 48 postes et la suppression de 57,5 postes.

Les charges à caractère général qui représentent 106,2 millions d'euros sont en très faible augmentation (0,4 %), malgré l'extension du périmètre immobilier : ouverture en année pleine du musée

Gadagne, Maison des Associations du 4^e, Cité Scolaire Internationale, etc... qui pèsent sur les dépenses de fluides, de maintenance et de nettoyage.

La taxe carbone viendra également alourdir les postes fluides à hauteur d'environ 400 000 euros, venant ainsi contrecarrer l'effet positif de la baisse du prix du gaz et du carburant que nous avons constatée.

Certains postes affichent heureusement des baisses conséquentes. Il s'agit des frais de télécommunications qui seront en baisse de 212 000 euros. Le renouvellement du marché de télécommunications et du raccordement de l'ensemble immobilier sur la fibre communautaire ont permis d'aboutir à une réduction de 10 % de ce poste.

Les dépenses d'affranchissement sont en nette diminution (-117 000 euros). Cela résulte d'un constat de baisse des envois de courriers, mais aussi d'une démarche volontariste des services, d'accroître le nombre d'envois dématérialisés.

Les frais de location diminuent également fortement (-291 000 euros), certaines acquisitions foncières permettant de réduire les charges locatives.

Enfin, les frais de réception auxquels certains d'entre vous sont très sensibles, ont été réduits de 60 000 euros et intègrent la baisse de la TVA sur la restauration.

Les dépenses réelles de fonctionnement : toujours dans la continuité du budget 2009, la Ville a choisi de maîtriser l'évolution des subventions aux personnes de droit privé. Seules les subventions dont la progression est encadrée de façon contractuelle, subventions dites normées, telles que les MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance, crèches et Opéra, par exemple, augmentent. Les autres sont stabilisées au niveau de 2009. Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons obtenu une réduction de 4 %. Cette stabilisation, après une année de baisse, permet donc de ne pas mettre en danger les actions menées par les structures associatives tout en gérant de manière raisonnable ce poste de dépenses. Ce poste ne progresse donc qu'au rythme des évolutions normées soit 2,4 %.

Les frais financiers payés par la ville au titre des emprunts et de la ligne de trésorerie diminuent de 16 % de budget à budget. Le niveau très bas des taux court terme constaté depuis un an ne devrait pas évoluer sensiblement en 2010, ce qui permet d'envisager une baisse des frais financiers payés par la ville dans la continuité de 2009.

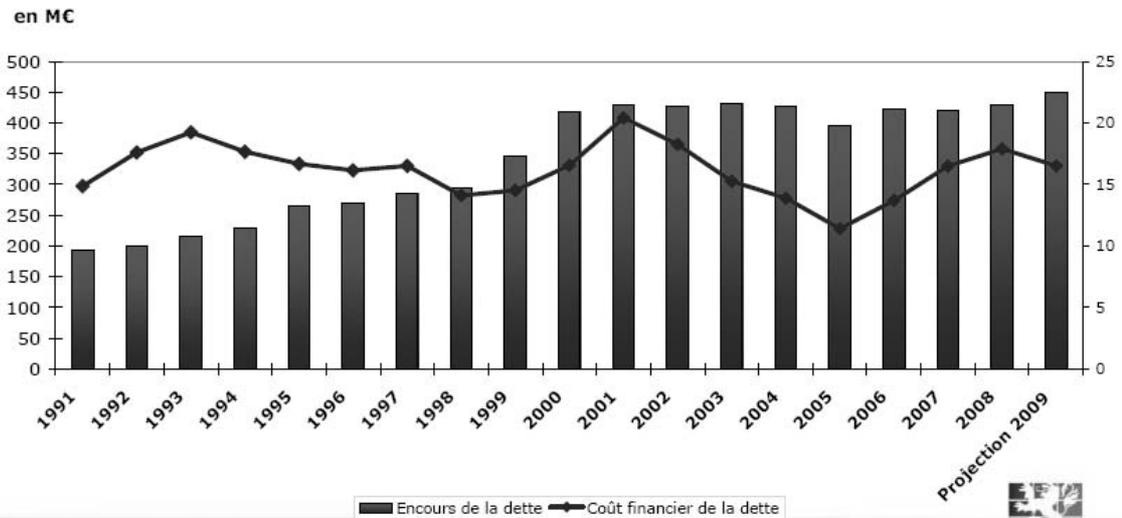
Enfin les autres charges recouvrent essentiellement l'augmentation contractuelle de la subvention d'équilibre au théâtre des

Célestins, la progression des dotations en mairies d'arrondissement, et l'intégration du budget des reversements des recettes pour compte de tiers de l'ONL.

Equilibre budgétaire

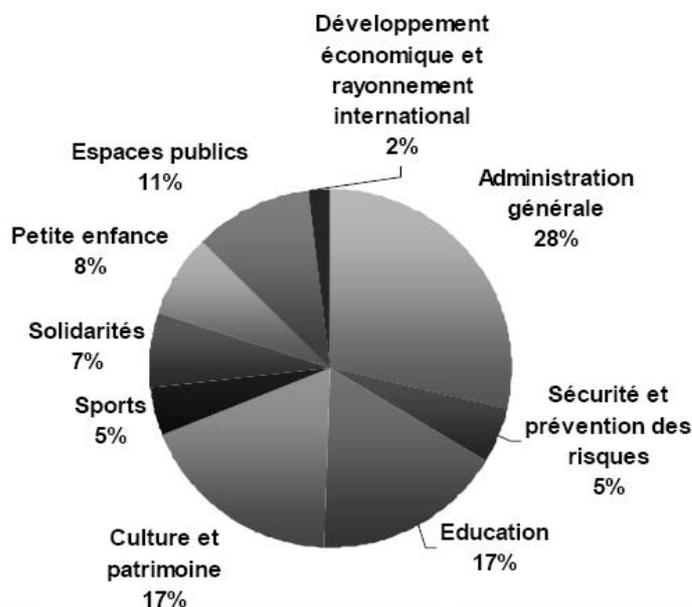
Une dette qui progresse très faiblement (+1%)

Evolution de la dette de la Ville de Lyon et de son coût financier



Le tableau suivant fait apparaître l'évolution de la dette de la Ville de Lyon et de son coût financier. Vous pourrez constater que, compte tenu du nombre d'habitants aujourd'hui à Lyon, cette dette est maintenue à un niveau très raisonnable par rapport aux grandes villes, puisque chaque Lyonnais a sur sa tête une dette inférieure, très légèrement inférieure, à 900 euros. Pour mémoire la dette du Français, compte tenu de l'endettement de l'Etat, est de 20 000 euros par français.

Dépenses globales 2010 – ventilation par grandes missions



L'évolution de la dette étant vue, nous allons aborder les dépenses globales 2010 avec une ventilation par grandes missions.

Si l'on regarde pour terminer la répartition des dépenses globales de la Ville, investissement et fonctionnement confondus, on peut retenir que, d'une part le secteur Administration générale conserve une part prépondérante puisqu'il contient les postes les plus lourds des directions Ressources : fluides, carburants, maintenance, loyers, téléphonie, informatique, personnel de direction ressources, travaux sur les bâtiments administratifs. Son poids est néanmoins en baisse par rapport au budget 2009 de -2 %.

D'autre part, les deux principaux secteurs opérationnels restent celui de la culture avec 17 % des dépenses globales, (ce secteur est toutefois en recul par rapport au budget 2009 de -2 %) et celui de l'enseignement qui reste stable, quant à lui, à 17 %.

Ainsi, après avoir vu de la façon la plus claire possible et la moins fastidieuse possible la répartition par secteur, examinons à présent les actions majeures du mandat pour 2010 secteur par secteur. Très rapidement car je ne veux pas être trop long, nous allons donc examiner tout d'abord :

- la Culture et le patrimoine qui représentent, comme vous pouvez le constater, une somme de 112,9 millions d'euros.

Il s'agit d'exemples principaux mais la liste que je vais vous lire n'est naturellement pas exhaustive :

- Il s'agit par exemple de l'organisation de la rétrospective BEN au Musée d'Art Contemporain dont je vous ai parlé qui se déroulera du 3 mars au 11 juillet 2010.

- Il s'agit encore de l'exposition Bram et Geer Van Velde et réouverture du département des collections du 20^e siècle au Musée des Beaux-Arts au printemps 2010.

- Il s'agit encore de la rénovation de l'orgue, réfection de l'étanchéité et de la dalle, mise en conformité des équipements scéniques de l'Auditorium Maurice Ravel.

- Enfin on peut parler également de l'ouverture de la bibliothèque de la Duchère.

Pour revenir sur la rétrospective BEN, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous espérons 80.000 visiteurs. A titre indicatif, nous avons eu pour Keith Haring 167.000 visiteurs et pour Andy Warhol 140.000 visiteurs.

En ce qui concerne la petite enfance, là aussi un effort important est effectué puisque 112 nouvelles places d'accueil de jeunes enfants en 2010 sont programmées :

- Ouverture d'un établissement d'accueil collectif de 50 places dans le 8^e arrondissement, établissement Valéo,

- Création de 44 places d'accueil supplémentaires dans les établissements existants : Popy (4^e), Allix (5^e), Souris Verte (3^e), Capucine (6^e),

- Enfin ouverture de 18 places dans deux micro crèches.

Toujours pour la petite enfance, 2010 sera la dernière année de l'actuel contrat Enfance-jeunesse. Enfin, on constatera une baisse des recettes contractuelles de la CAF (- 434.000 €) mais une augmentation des participations parentales et des compléments de la CAF du fait de l'extension du nombre de places et d'un meilleur taux d'occupation, ce qui représente + 337.000 €.

En ce qui concerne l'Education à présent, qui représente un montant de 103,6 millions d'euros, vous pourrez noter par exemple :

- l'ouverture du groupe scolaire La Buire – Aimé Césaire (3^e),
- le passage de 2 à 20 selfs dans les restaurants scolaires,
- le transfert par le Grand Lyon de la gestion de l'école de la Cité scolaire internationale (7^e),

- l'extension, restructuration et travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le groupe scolaire Camus (5^e),
- l'extension du restaurant scolaire des groupes scolaires Delorme (8^e) et Charial (3^e).

En ce qui concerne les Sports qui, comme vous le savez, est un domaine très important, nous avons un budget global de 28,3 millions d'euros et je citerai cinq opérations :

- le lancement des travaux de construction de la halle d'athlétisme de la Duchère (9^e),
- l'aménagement de deux terrains de foot et de vestiaires au stade de la Sauvegarde (9^e),
- la construction de vestiaires et du club house au stade du Clos Layat (8^e),
- la rénovation du terrain de foot en gazon synthétique du stade des Channées (7^e),
- et l'accompagnement du projet de nouveau campus de « Sport dans la ville » (9^e).

Dans le secteur des Solidarités, nous avons là encore un budget non négligeable de 40,4 millions d'euros et je vous citerai trois opérations principales :

- le lancement par le CCAS des opérations de rénovation des résidences pour personnes âgées : Danton (3^e), Pradel (1^{er}), Cuvier (6^e), Charcot (5^e) ;
- le lancement de travaux pour deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :
 - doublement de la capacité de Marius Bertrand (4e)
 - transformation de la résidence Constant (3^e) en EHPD de 98 places.
- enfin, objectif affirmé en 2010, de la signature d'une convention avec la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité).

Enfin, en ce qui concerne les Espaces publics, un budget de 65,4 millions d'euros se dégage. Parmi les opérations, je vous en citerai quelques unes :

- la réalisation des jardins du Clos Saint Benoît (1^{er}),
- la réfection de la fontaine des Jacobins, tant souhaitée (2^e),

- la réalisation de la deuxième phase de l'aménagement du parc Bazin (3^e),
- la requalification du jardin de la place du Château de Montchat (3^e),
- l'aménagement de jardins partagés rue Bleton (4^e),
- la mise en place d'un cheminement vert (5^e et 9^e),
- la rénovation, là aussi tant souhaitée, des sanitaires publics du Parc de la Tête d'Or (6^e),
- le réaménagement du square Aristide Briand (7^e),
- et enfin l'étude pour l'aménagement du parc du Clos Layat (8^e).

En quelques mots, je peux vous dire que ce Budget 2010, que j'ai essayé de vous présenter de la façon la plus lisible possible, traduit les efforts entrepris par la municipalité et conforte à ce titre la situation saine des finances de la Ville. Les notes récemment attribuées par l'agence de notation Standard & Poor's à la Ville en attestent.

Le contexte de forte incertitude, quant à la reprise économique et quant à l'avenir de la fiscalité locale, et le fait que la Ville de Lyon, comme les autres collectivités, ne peut plus compter sur des dotations de l'Etat dynamiques qui évolueraient au rythme des dépenses réellement supportées, imposent de persévérer dans les efforts d'optimisation de la gestion.

Pour autant, dans le cadre du plan de mandat, la Ville continuera à investir de façon ambitieuse tout en proposant des services publics de qualité à ses Administrés.

Je me permettrai simplement de rajouter que, lors de la dernière Commission des Finances, une fois de plus la transparence a été la règle. C'est ainsi que nous avons invité tous ceux qui souhaitaient avoir des explications précises sur les budgets complets tels qu'ils étaient présentés, et non sur le simple résumé qui a été fait, à rencontrer le Directeur des Finances. Mme Balas qui avait posé un certain nombre de questions, d'ailleurs fort pertinentes, a pu rencontrer, avec ceux qui le souhaitaient, le Directeur des Finances et je crois pouvoir dire que toutes les questions posées ont obtenu des réponses complètes ce qui devrait simplifier les questions qu'ils pourraient poser aujourd'hui.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en premier lieu, Monsieur le Maire, je me dois pour être objectif, d'indiquer que votre budget primitif de fonctionnement 2010 est comparable au prévisionnel 2009. On attendra cependant le réalisé pour conclure.

Concernant les recettes 2010, les documents transmis par M. Brumm indiquent que depuis le début du mandat, les recettes fiscales perçues par la Ville de Lyon ont augmenté de 36 M€. Concrètement, cela représente donc pour les Lyonnais une hausse des impôts locaux de 15 %,

soit en moyenne une majoration de 152 euros pour chaque ménage Lyonnais.

En termes d'équilibre budgétaire, la situation n'est pas aussi rose que vous voulez bien nous le faire croire. Ainsi, la Ville de Lyon, après remboursement des emprunts (en intérêt et en capital) ne possède plus de capacité d'autofinancement net. Il est d'ailleurs indiqué dans votre rapport que ces dépenses sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement, je reprends le chiffre exact : 101,07 %.

Concrètement, en 2006, notre capacité d'autofinancement net était de 26 M€, en 2007 17 M€, en 2008 15 M€, en 2009 12 M€ et donc pour 2010, un montant négatif d'environ 5 M€. Cela signifie qu'aujourd'hui, pour investir la Ville de Lyon dépend directement des cofinancements qu'elle peut obtenir et de nouveaux recours à l'emprunt. Par comparaison, les autres villes françaises de plus de 100.000 habitants, restent en moyenne capables de mobiliser un autofinancement net couvrant presque 10 % des investissements. Autre point inquiétant alors même que l'encours de la dette est relativement stable, la charge financière de la dette est proportionnellement en hausse constante.

En parallèle, même si l'investissement 2010 est en hausse, il n'est pas à la hauteur d'une Ville comme Lyon. Ainsi, Villeurbanne, notre voisine, va investir en 2010, 26 % de plus par habitant que Lyon.

Cette double constatation s'explique par la hausse inéluctable, semble t'il, du budget de fonctionnement (+ 30 % depuis 2001) qui induit mécaniquement une rigidité budgétaire forte (presque 75 % contre une moyenne nationale de l'ordre de 68 %). Cette dérive a peu à peu absorbé les marges de manœuvre budgétaire d'où un autofinancement réduit.

Aujourd'hui, une politique courageuse de mutualisation et de concentration des services entre Grand Lyon et communes est devenue indispensable. Alors même que de plus en plus de compétences sont transférées au Grand Lyon, on constate que jour après jour, les effectifs de la Ville de Lyon augmentent ou sont stables. Chercher l'erreur !

Des villes ont résolument décidé de jouer à fond la carte de l'intercommunalité : Brest, Amiens, Nantes. Ainsi, la masse salariale pour une ville comme Amiens ne représente plus que 35 % de son budget. A Lyon, nous sommes toujours à 60 %.

Prenons un exemple concret au niveau des services généraux. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les besoins informatiques d'une Commune et ceux du Grand Lyon sont très proches. Pourquoi, dans ces conditions, conserver des services en doublon alors que la mutualisation permettrait des économies de fonctionnement et d'investissement par une politique d'achat commune ? Cette politique ne peut être efficace que si le Maire de Lyon accepte de transférer totalement certains services municipaux au Grand Lyon. Sinon, la démarche est

contre productive et aboutit à la mise en place de doublons. Ainsi, l'urbanisme est une compétence exercée par le Grand Lyon, mais vous avez choisi de conserver une direction de l'aménagement urbain, une direction des études et techniques urbaines, une direction des déplacements urbains, une délégation générale au développement urbain. Où est l'effet positif de la mutualisation et des transferts de compétences ?

Au-delà de l'aspect purement comptable, cela permettrait également une efficacité accrue. Souvent, un dossier est traité pour partie par plusieurs services du Grand Lyon et pour partie, par plusieurs autres services de la Ville. Où est l'efficacité ?

Par exemple, prenons le dossier du réaménagement du square Aristide Briand dans le 7^e arrondissement que nous allons voter durant ce Conseil. Lors de la réunion d'information des riverains, le Chef de projet de la Ville de Lyon (appartenant à la direction des études urbaines) a présenté les aménagements intérieurs du square. Problème : les aménagements extérieurs (compétence de la direction de la voirie du Grand Lyon) ne permettent pas la circulation des poussettes ou des personnes à mobilité réduite ! Le dossier va donc retourner dans les services du Grand Lyon, puis revenir aux services de la Ville, etc... Une fois encore, où est l'efficacité ?

Vous l'avez compris, au-delà du simple aspect budgétaire, nous regrettons un manque d'audace et d'ambition dans la gouvernance de la Ville et du Grand Lyon. Nous sommes conscients de l'existence de résistances, de volonté de certains de conserver « leur » service, « leur » administration... Si nous voulons demain retrouver une marge de manœuvre budgétaire sans augmenter la fiscalité, si nous voulons mieux répondre aux besoins de proximité des Lyonnais et mieux préparer l'avenir, cette révolution culturelle et fonctionnelle est une urgence absolue.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Lyon Démocrate – MoDem ne votera donc pas le budget primitif 2010.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'étude du budget est le débat le plus approprié pour étudier l'attitude de l'Opposition face à la Majorité. C'est une sorte d'exercice de style au cours duquel, la Majorité démontre le cercle vertueux de ses orientations budgétaires tandis que l'Opposition dénonce point par point ce à quoi elle s'oppose.

A l'issue de ce débat, le Groupe Ensemble Pour Lyon, auquel j'appartiens, votera contre ce budget.

Pour autant, cela ne signifie pas que nous rejetons en bloc toutes les priorités définies par le budget 2010 que vous nous proposez aujourd'hui.

Le choix, par exemple, d'un investissement ambitieux compte tenu de la crise, nous paraît nécessaire pour soutenir l'activité. Même si certains choix d'investissement mériteraient réflexion, notamment sur le thème du partenariat public-privé, comme pour les crèches.

Autre orientation budgétaire qui nous semble aller dans le bon sens : la volonté affichée de tenter de limiter (enfin, dirais-je !) les dépenses de la Ville.

Nous le reconnaissons bien volontiers car vous savez que nous ne sommes pas dans l'opposition systématique. Nous affirmons parfois une opposition marquée, comme sur la démarche menée sur l'Hôtel-Dieu par exemple, mais nous avons eu l'occasion de le montrer à bien des reprises en votant, ici dans cet hémicycle comme au Grand Lyon, de nombreux dossiers structurants pour la Ville.

Mais une part des Lyonnais nous a confié la mission de dire ce qui ne va pas, ce qui n'est pas bon pour la Ville et pour les Lyonnais. Et dans ce budget, je ne retiendrai qu'une idée : le vrai problème, c'est le fonctionnement. Le fonctionnement, je le rappelle, c'est près de 60 % du budget de la Ville dont 58 % en charge de Personnel et assimilé. La masse salariale de la Ville de Lyon est extrêmement importante : c'est plus de 300 M€ ! Il y a à la Ville plus de 11 000 agents permanents et non permanents. Et les frais de personnel ont augmenté depuis 2001 en proportion de notre budget de + 5 %.

Par la force des choses, vous vous êtes enfin aperçu que ce n'était pas tenable financièrement. D'où le Plan Emeraude. Un plan social qui arrive dans un climat de grande morosité chez le personnel de la Ville de Lyon. Cela se sent à tous les niveaux de la hiérarchie. En voici quelques illustrations :

- démotivation forte des Cadres dirigeants : il suffit d'écouter les échos venus de toute part et de tous les services, de regarder la valse des agents et les postes vacants sur l'organigramme actuel, sans parler des futurs départs annoncés ;
- création du secrétariat à l'organisation dont on ne comprend toujours pas la nécessité ;
- taux d'activité de l'UCS : de l'aveu même de M. Touraine, à peine 40 % des effectifs engagés sont sur le terrain ;
- Lyon en direct, confronté à des taux d'absentéisme record...
- les ATSEM qui manquent aussi dans de nombreuses écoles.

Il faut faire des économies, nous le disons depuis des années. Pour la première fois, vous en convenez. Mais comme vous avez tardé à réagir, vous travaillez maintenant dans l'urgence. Nous pensons que votre méthode n'est pas la bonne. Le plan Emeraude nous a été présenté comme un plan ambitieux de modernisation des services de la Ville. C'est en fait un plan de sauvetage, fait à la hâte. Sous couvert de concertation

expresse, vous avez demandé aux services de proposer de nouvelles organisations. Et ceux qui ont joué le jeu aujourd'hui s'en mordent les doigts. On leur a pris les postes, on ne leur a rien donné en échange. C'est là votre mode de management et nous le regrettons.

Le grand problème est qu'il n'y a pas à la Ville de véritable gestion des ressources humaines. Le personnel est géré à coup de primes individuelles, de déresponsabilisation, d'absence de projets, de superposition de strates administratives. Il n'y a pas de reconnaissance du mérite. C'est en tout cas comme cela que votre politique est perçue par la Ville. Pire, les agents de la Ville nous disent qu'ils ne sentent pas, qu'ils ne voient pas un pilote dans l'avion. Ils regrettent que vous ne preniez pas en main, personnellement, Monsieur le Maire, la direction des ressources humaines de la Ville. Ils regrettent de ne pas trouver auprès de votre Adjointe, en charge du personnel, une écoute suffisante, une volonté suffisante.

D'où un taux d'absentéisme fort. Et ce n'est pas en lâchant quelques avantages au fil des conflits sociaux qui se présentent que les choses vont s'arranger. C'est par une véritable politique de management que passeront des économies durables tout en maintenant un niveau de service public de qualité. Des profils de postes clairs et adaptés, des compétences bien exploitées, des personnels formés, de la mobilité et bien sûr, des rémunérations adaptées, voilà quelques une des clés d'une véritable politique de management pour notre Ville.

Emeraude était sensé permettre remettre tout cela à plat. Mais 140 000 euros d'étude après et des milliers d'heures de réunions plus tard, le plan Emeraude se réduit à une restructuration à peine coordonnée avec le Grand Lyon. Vous traitez le personnel comme une variable d'ajustement et non comme un gisement. La Ville de Lyon a les compétences, l'expertise, la technicité mais pour combien de temps encore avec ce type de gestion ? Ce sont des économies à court terme qui aboutiront à une baisse de la qualité du service public.

Si nous approuvons les premiers efforts d'économie entrepris, ils sont bien loin d'être suffisants et adaptés. Nous ne pouvons cautionner votre méthode de gestion de nos ressources humaines. Cette divergence de vision porte, je vous le rappelle, sur près de 60 % de nos dépenses de fonctionnement, d'où son importance.

C'est maintenant Michel Havard qui va analyser l'aspect Recettes du budget 2010 pour notre Groupe.

M. LE MAIRE : On reste dans l'ambiguïté pour les leaders, les absents...

M. HAVARD Michel: Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas il s'agit d'un travail d'équipe et que cela vous plaise ou non, c'est comme ça et vous êtes particulièrement bien placé pour le savoir.

Notre Collègue Denis Broliquier vient d'expliquer le dérapage des coûts de fonctionnement qui nous a conduits à la hausse des impôts de 6 % l'année dernière, et on va parler maintenant quelques instants des recettes. Celles-ci sont principalement issues des impôts, essentiellement la taxe d'habitation et la taxe foncière et de l'Etat avec essentiellement la dotation globale de fonctionnement.

Si on commence par les recettes issues des impôts, cette année la Ville va percevoir 7,38 millions d'euros de plus qui sont à mettre en regard avec les 28,7 millions perçus l'année dernière avec la hausse d'impôts. L'arrivée récente des feuilles d'impôts dans la boîte à lettres des Lyonnais est là pour leur rappeler ce mauvais souvenir en cette veille de Noël. Depuis le début de votre mandat en deux ans la hausse d'impôts que vous avez décidée de 6 % a généré 36 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires, 36 millions d'euros.

Si on remonte quelques années en arrière depuis 2005, cela représente pas moins de 63,8 millions d'euros, ce qui signifie que sur cette période de 2005 à 2010 la pression fiscale aura augmenté de 26,7 % quand l'inflation aura augmenté de 7,3 %, cherchez l'erreur. Et bien sûr, dans cette période-là, aucun transfert de charge n'est venu justifier cette évolution. Ce sont des augmentations d'impôt qui relèvent de votre seule responsabilité et cette ponction supplémentaire que vous avez décidée en 2009 n'arrangera pas le pouvoir d'achat des Lyonnais.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, (vous avez souvent tendance à essayer de rejeter sur les autres, votre propre responsabilité), et pourtant elles continuent d'augmenter certes, modestement, dans un contexte contraint, mais elles continuent d'augmenter.

Vous aviez souhaité lors du débat d'orientation budgétaire un Etat modeste dans ses dépenses et dans le même temps, vous regrettez que l'Etat n'augmente pas plus vos dotations, c'est une position un peu schizophrénique, on ne peut pas réclamer d'un côté ce que l'on critique de l'autre, il faut à un moment donné aussi, être cohérent.

Donc sur ce plan-là, malgré toutes les remarques que vous pouvez faire, l'Etat continue d'augmenter ses dotations. Simplement, depuis votre arrivée à la tête de la Ville, les dépenses réelles augmentent plus vite que les recettes réelles et c'est une constante depuis le début de votre premier mandat. Donc, cela nous amène à dire et à redire cette année encore que quand on investit, il faut avoir évalué les coûts de fonctionnement. Nous n'opposons pas les deux, nous disons simplement qu'il faut savoir anticiper et que dans ce domaine-là, vous avez péché par omission.

Si l'on parle quelques instants de l'investissement, l'abandon d'un certain nombre de promesses de campagne est révélateur d'une dégradation de notre capacité d'investissement. Et même si vous affichez

des objectifs ambitieux, ceux-ci ne seront sans doute rendus possibles que grâce au remboursement au titre du fonds de compensation de TVA, c'est-à-dire grâce à l'Etat qui va vous permettre de booster l'investissement de 6 millions d'euros. Sinon pour investir il va falloir emprunter. Et notre dette en capital au 1^{er} janvier sera plus importante que celle de l'année dernière.

Nous sommes passés du 1^{er} janvier 2005 de 396 millions d'euros de dettes en capital à 449 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010, cela représente 53,5 millions d'euros de dettes en capital de plus qu'il nous faudra rembourser.

Enfin, je voudrais revenir un instant sur l'inquiétude que nous avons exprimée au mois de mars dernier sur la souscription de produits structurés exotiques, je veux parler de l'emprunt souscrit auprès de la Royal Bank of Scotland et indexé sur le Brent. Ce genre de produit d'ailleurs est vivement déconseillé par les conclusions de la Mission Gissler qui a été mandatée pour le Gouvernement pour régler la question des emprunts toxiques des collectivités locales. Nous sommes toujours inquiets de l'évolution que devraient connaître malheureusement les taux de cet emprunt un peu aventureux.

En conclusion, ce budget est finalement révélateur de votre mauvaise gestion passée. Cette mauvaise gestion s'était concrétisée par un dérapage des coûts de fonctionnement qui avait justifié la hausse d'impôts de 6 % en 2009. Mais malgré cette hausse d'impôt que nous avons qualifiée de socialement injuste parce qu'elle a été décidée en période de crise, cela ne suffit pas à endiguer l'emballement des coûts de fonctionnement de la Ville, et cela se traduit aujourd'hui par trois décisions que vous avez prises : d'abord, d'essayer de contraindre les dépenses de fonctionnement avec une méthode que nous dénonçons car la hausse de fiscalité ne permet pas de rattraper le décalage ; deuxièmement, vous abandonnez un certain nombre de projets d'investissement contrairement à vos promesses de campagne ; et troisièmement, vous êtes contraint de recourir fortement à l'endettement pour continuer à investir.

Pour toutes ces raisons et sans aucune perspective sur les mesures que vous envisagez de prendre pour redresser la barre, nous voterons contre ce budget.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Le Groupe Démocrates considère que le budget 2010 que vous soumettez à notre vote aujourd'hui est un budget responsable dans un contexte d'imprévisibilité des ressources. Budget responsable avec une masse salariale qui n'augmente que de 0,3 % je crois que c'est du jamais vu, de mémoire de directeur financier, une baisse des frais de réception et communication, une maîtrise des niveaux des subventions déjà revu à la baisse l'an dernier et d'une manière générale, des charges à caractère général stabilisées à 0,4 % malgré l'extension du périmètre mobilier, avec pour résultat un équilibre de la section de fonctionnement qui permet une

amélioration de l'épargne de gestion, malgré une baisse sensible des droits de mutation.

Donc, un budget qui augmente de 30 millions d'euros consacré uniquement à la section investissement et dont 20 millions d'euros correspondent à de l'investissement supplémentaire, les dix restants comme on le sait et comme l'a dit M. Brumm, au remboursement final de l'emprunt Barre qui était en fin de course. Et enfin une dette qui reste quasiment stable en 2009, et qui le restera en 2010.

Alors Monsieur le Maire, en face de ces bons points, il y a comme je l'ai dit l'imprévisibilité des ressources. La crise bien sûr, mais surtout la recentralisation fiscale punitive opérée par un gouvernement en mal de mauvais procès fait aux collectivités locales pour leurs dépenses : dépenses d'équipements de proximité, des crèches, des écoles, des équipements sociaux, sportifs ou culturels, dont la pérennité sera remise en cause et dont les ménages ne seront plus assurés de leur service, sans pour autant que leurs poches ne soient pas sollicitées au travers de l'impôt ménage, comme ils commencent de le comprendre et comme 40 % des maires l'envisagent dès 2010, en prévision de la suppression de la taxe professionnelle, ce qui n'est pas votre cas Monsieur le Maire, comme nous le voyons sur les taux lyonnais les moins élevés de France, à taille comparable.

Et ce n'est pas la hausse des dotations de l'Etat, 0,6 % cette année pour la DGF, d'un état qui inscrit lui-même 117 milliards d'euros de déficit à sa loi de finances 2010, ni les bonnes vieilles compensations signées d'une encre sympathique qui seront à même de nous rassurer et qui mettent par ailleurs à mal comme on le sait la sacro-sainte autonomie fiscale des collectivités, c'est-à-dire leur place au sein même de la République qu'elles démocratisent de l'Etat dont elles sont partie intégrante et que cette réforme fiscale et territoriale dénature pour cette même raison.

Alors, avant que notre Ville ne devienne une sous-administration de l'Etat et que cette assemblée ne devienne un théâtre d'ombres où se discuterait un budget décidé à Paris, nous dénonçons à nouveau la délégitimation continue des pouvoirs du maire, élu préféré des Français et jusqu'à preuve du contraire des Lyonnais, Monsieur le Maire, notamment en matière d'emplois, excusez du peu. Je rappelle d'ailleurs que le premier bâtiment financé par une commune n'est ni la mairie, ni le mur du cimetière, ni l'église, mais c'est la halle couverte, c'est le marché, c'est l'activité économique, c'est l'emploi, l'emploi donc, première raison avec la sécurité, pour laquelle des citoyens se sont regroupés dans une ville.

L'emploi, source de légitimité du maire à cet égard, légitimité que la réforme de la taxe professionnelle va supprimer avec, notamment, une prime aux fainéants à ceux qui n'auront pas, contrairement à Lyon, développé ou qui ne développent pas, ou qui n'auront pas à le faire, leur

activité économique et donc, qui n'auront pas joué le rôle de développeur économique comme le font le Grand Lyon et la Ville de Lyon.

Outre une perte de ressource mal compensée, notre Ville aura à supporter la nouvelle taxe carbone, alors qu'elle est la mieux placée pour en bénéficier afin d'aider les nouvelles pratiques de nos concitoyens, notamment en matière de déplacements par exemple. Bien au contraire, elle servira à cofinancer la suppression de la taxe professionnelle, en hommage au « sapeur Camembert » qui creusait un trou pour combler celui d'à côté.

Pour toutes ces raisons que nous avons dites précédemment Monsieur le Maire, nous continuerons de dénoncer cette dérive et en attendant, nous voterons votre budget qui assure l'avenir de Lyon, une ville qui ne laisse personne au bord du chemin.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le vote du budget primitif est, avec celui du compte administratif, l'acte politique essentiel de l'année. Le Groupe GAEC votera le budget 2010 sans aucune ambiguïté, étant pleinement dans la Majorité et dans l'exécutif.

Notre budget 2010 est équilibré et respecte les ratios prudentiels, ce qui n'est ni simple, ni évident dans le contexte national et international actuel. Nous savons que cet équilibre sera difficile à maintenir avec la montée en charge du plan d'investissement et avec les menaces qui pèsent sur nos recettes, en particulier pour les dotations de l'Etat dont la dynamique n'est pas garantie et pour le fonds de compensation de la TVA.

Nous en avons parlé au débat d'orientations budgétaires en novembre, je n'y reviendrai donc pas plus longuement, même si c'est un élément essentiel pour l'avenir des finances locales. Je dirai simplement que l'Etat devrait prendre exemple sur notre gestion, plutôt que de mettre en accusation les élus locaux.

Pour arriver à cet équilibre et au respect de ces ratios, les services et les adjoints ont du faire des efforts importants avec la mise en œuvre du plan Emeraude, et cela n'est pas sans conséquence qu'il faudra tous assumer ensemble, exécutif, groupes de la Majorité et maires d'arrondissement.

Par ailleurs, nous sommes tous comptables de l'équilibre entre les trois objectifs du Plan Emeraude, à savoir bien sûr, la maîtrise des dépenses, mais aussi la qualité et l'efficacité des services et la prise en compte des objectifs de développement durable.

Cela ne doit pas rester un discours global et général dont on ne retiendrait que l'équilibre budgétaire ou la maîtrise des emplois.

Il en est de même de la mise en œuvre de notre Plan de Mandat, c'est-à-dire des engagements pris devant les Lyonnais, qu'il nous faudra assumer.

Nous avons retenu ensemble des objectifs et des actions d'amélioration dans les services, bibliothèques, secteur scolaire et périscolaire, crèches, action sociale, sports, maîtrise des consommations d'énergie, ... qui se réaliseront avec la recherche d'une meilleure efficacité et une attention particulière au respect du calendrier que nous nous sommes fixés.

Mais, pour cela, nous avons besoin de cadres et de personnels motivés et reconnus, dont la seule perspective ne peut pas être de travailler plus, sans reconnaissance de leur effort et sans une attention particulière sur leurs conditions de travail, la sécurité et l'hygiène des locaux, l'accès à des formations qualifiantes, ou les perspectives d'évolution de carrière, ...

Nous faisons des efforts en ce sens, et cela se traduit, y compris dans ce budget, comme dans les budgets précédents, mais notre Groupe pense qu'ils devront être accentués dans les années à venir. Et nous n'avons pas de leçon à recevoir, Monsieur Broliquier et Monsieur Havard, étant donné la politique que mène aujourd'hui le Gouvernement, de casse des services publics !

Notre Groupe pense qu'il ne faut pas céder aux discours dominant – nous avons tous entendu M. Geourjon tout à l'heure-, visant à ne considérer comme dépenses nobles et utiles, que les dépenses d'investissement, bien sûr indispensables pour assurer l'avenir de notre ville.

L'objectif ne peut pas être de prélever toujours plus sur les recettes de fonctionnement pour l'autofinancement des investissements. Nous arrivons aujourd'hui à la limite de la compression des dépenses de personnel.

L'objectif ne peut pas être de ne jamais créer d'emplois publics et encore moins de les supprimer, comme le fait le Gouvernement, avec les conséquences connues, pour les hôpitaux, les écoles, le service public et l'emploi et bien d'autres secteurs. Il en va de l'existence de services publics de qualité.

Ce n'est pas l'objectif que nous nous sommes d'ailleurs donné ensemble dans ce budget 2010, avec vous Monsieur le Maire, et avec notre Majorité. Il ne peut pas y avoir d'ambiguïté sur cela.

Il est parfaitement juste et légitime de rechercher plus d'efficacité et de concentrer, surtout en période de crise, nos efforts sur nos priorités. Mais, nous devons apporter autant d'attention à respecter les échéances, que nous nous sommes donnés sur la réalisation des

équipements publics, indispensables pour faire face au dynamisme démographique de notre ville, comme les écoles, les crèches, les équipements sportifs ou les résidences médicalisées pour nos anciens.

Et, nous sommes tous conscients des difficultés que vivent de plus en plus de nos concitoyens, avec la montée du chômage et de la précarité ou la crise du logement accessible, malgré tous nos efforts réels.

Les associations, comme le Secours catholique ou le Secours populaire, les Restaurants du Cœur, font état de la progression forte des demandes d'aides. Sous l'impulsion de Sylvie Guillaume, un important travail est réalisé sur l'adaptation des aides sociales du CCAS, avec nos partenaires associatifs et c'est très positif. La combinaison de ces aides et du soutien aux associations de solidarité est efficace et indispensable.

Et nous pouvons regretter la faiblesse et l'insuffisance des interventions de l'Etat pour le logement d'urgence, dont c'est la compétence, et pour permettre l'accès au logement social, afin de désengorger ces structures d'urgence. Nous devons intensifier nos interventions en direction de l'Etat et du Conseil Général, pour pouvoir améliorer la situation.

Mais, je crains que, malgré tout, même si ce n'est pas notre compétence première, nous devons envisager sérieusement, devant l'aggravation de la situation sociale et économique, de faire un effort supplémentaire, si des marges de manœuvre se dégagent au compte administratif 2009. Cela devra être selon nous, une priorité.

Cela pourrait concerner la structuration des tarifs des services ou le soutien à nos partenaires associatifs de l'urgence sociale ou de l'insertion. Nous savons, Monsieur le Maire, que vous êtes attentif à cette situation. C'est pourquoi, nous voulions vous alerter et insister sur ce point.

Avec cette urgence sociale, la seconde priorité qui s'impose dans l'actualité est l'urgence écologique. Sans vouloir développer dans le temps qui m'est imparti, je voudrais souligner, comme je l'ai déjà fait devant le Comité d'engagement, la nécessité de mobiliser des moyens supplémentaires, dès que nos finances le permettront, pour intervenir sur notre patrimoine, sur les locaux existants, au-delà des moyens inscrits dans les délibérations récentes sur les fenêtres et l'isolation des combles qui marquent une étape non négligeable, mais sont insuffisants par rapport aux enjeux. C'est la meilleure contribution possible au Plan Climat.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques indications que nous voulions apporter, quelques contributions et après ces remarques constructives, je veux réaffirmer notre soutien au budget 2010.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans le contexte compliqué et incertain que nous avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il était fondamental que

nous trouvions pour le budget 2010, le bon équilibre pour préserver à la fois la solvabilité financière de la ville et ses capacités d'action.

Le cadrage budgétaire volontariste, qui a été effectué par l'ensemble des Adjointes, porte aujourd'hui ses fruits. Les chiffres du budget 2010 le prouvent de manière éloquente.

Le contexte n'est pourtant pas facile :

- côté recettes, les droits de mutation ont chuté plus fortement que prévu lors de l'élaboration du budget 2009 et la progression des dotations de l'Etat devrait tout juste atteindre le niveau de l'inflation prévisionnelle, grâce au dynamisme démographique de la ville ;

- côté dépenses, la ville devra faire face à des charges nouvelles et notamment la taxe carbone, qui devrait représenter un montant de 400.000 € pour notre ville.

Les efforts consentis par les uns et les autres nous permettent, grâce à la maîtrise des dépenses de gestion, de continuer en 2010 à agir et à investir dans ses différents secteurs d'intervention, avec notamment, mais ils vous ont été présentés tout à l'heure :

- des expositions culturelles grand public ;
- des nouvelles places de garde pour les jeunes enfants ;
- une progression des subventions aux crèches associatives, aux MJC, centres sociaux et maisons de l'Enfance ;
- le lancement d'un vaste programme de rénovation des résidences pour personnes âgées.

Il ne s'agit toutefois pas de céder à un quelconque triomphalisme. Ce budget conforte le bien fondé de la stratégie mise en œuvre en début de mandat et qu'il nous faudra tenir : avec une perspective désormais structurelle de faible évolution des recettes de fonctionnement. Il est fondamental de trouver les marges de manœuvre permettant de décliner les actions du mandat et continuer à offrir des services publics de qualité.

C'est cette dynamique volontariste que porte le projet Emeraude, dont les grands axes (amélioration de la prise en compte du développement durable, amélioration de la qualité du service rendu, développement de marges de manœuvre) marquent désormais l'action municipale. En termes de marges de manœuvre, cela implique pour les différents services municipaux, sous la conduite des Adjointes, de repenser et rationaliser certains modes d'action, mais aussi d'optimiser la recherche de financements nouveaux, de type mécénat ou financements européens.

Ce budget 2010 est donc satisfaisant de tout point de vue et constitue un encouragement pour poursuivre dans cet équilibre, entre la rigueur dans la gestion et le volontarisme dans l'action. Notre Groupe votera donc bien évidemment en faveur de ce budget.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget qui nous est présenté s'inscrit dans le droit fil du Plan de Mandat que nous avons voté. C'est la traduction de notre volonté politique, de respecter nos engagements et l'expression de notre souci d'efficacité dans les réponses que nous apportons aux besoins de nos concitoyens, pour qui la ville, c'est du concret : je le répète chaque fois, le concret, ce sont les crèches, les écoles, la restauration scolaire, la culture, les équipements sportifs, les bibliothèques, les espaces verts, l'aménagement urbain, le logement, la santé.

Notre choix est bien d'atténuer les conséquences désastreuses de la politique étreinte et dramatique de droite, conduite par l'UMP et le Gouvernement. Cela se manifeste dans le budget 2010 par :

L'augmentation de notre épargne brute : + 8,6 %.
L'endettement reste maîtrisé et bien utilisé. Ce qui nous laisse quelques marges de manœuvre, comme nous l'a dit Yves Fournel, par exemple.

L'Opposition est irritée par la masse salariale de la ville. Il y a quelques mois, nous avons assisté dans cette Assemblée, à un simulacre de sympathie envers les salariés qui manifestaient. A les entendre aujourd'hui, nous nous demandons si les élus de l'Opposition souhaitent soutenir les revendications des salariés ou voulaient tout simplement se faire un « coup médiatique » sur le dos de ces mêmes salariés.

Nous tenons à réaffirmer notre position telle qu'exprimée en novembre, lors du débat d'orientations budgétaires : les 58,3 % de la masse salariale répondent à nos préoccupations et choix politiques, pour répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens. Les salariés de la Ville de Lyon ne paieront pas les conséquences de la crise, ils n'en sont pas responsables !

Monsieur Geourjon, mutualisation des moyens : oui ! Cela ne veut pas dire fusion et suppression drastique des effectifs, comme dans le secteur privé !

Une collectivité territoriale n'est pas une entreprise. En tout cas c'est ce que ce Gouvernement souhaite, me semble-t-il. Comme « les supporters » de la suppression de la taxe professionnelle ne veulent pas le dire, permettez-moi de souligner les dangers de la réforme que défendent M. Havard et ses amis. L'impôt payé par les entreprises apporte aux collectivités quelques 28 milliards d'euros par an, soit 44 % des recettes de la fiscalité directe locale. En supprimant cet impôt, le Gouvernement prive notre ville de 51 millions d'euros, c'est-à-dire 9,8 % des recettes dans le budget de fonctionnement.

Taxe professionnelle, taxe carbone, réforme des collectivités territoriales, autant de réformes qui transfèrent les responsabilités des entreprises vers les collectivités, donc vers les ménages. Tout est décidé de façon autoritaire pour imposer un parti pris idéologique. Tout cela aura des conséquences catastrophiques sur le vécu des habitants de nos villes et sur les services que les collectivités organisent au profit de nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise. Lyon, comme d'autres grandes villes et agglomérations, n'est pas épargné par cette pauvreté qui s'affiche tous les jours dans les différents lieux d'accueils du secours populaire, secours catholique, Restos du Cœur, etc... et nous faisons beaucoup ! Et il nous faudra faire encore plus...

Le budget 2010 du Gouvernement prévoit 42 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus aisés et aux entreprises. A cela s'ajoutent les 73 milliards d'euros d'exonération d'impôts accordés aux plus riches en 2009. Du toujours plus pour sauver les responsables de la crise et du toujours moins, Monsieur Havard, pour ceux dont le pouvoir d'achat est en berne, ceux à qui l'on demande de payer plus cher leur santé, leur protection sociale, et à qui l'on dit qu'il y aura moins d'enseignants, moins d'hôpitaux, moins de services publics.

Pour M. Havard, Mme Berra et l'ensemble de ce Gouvernement, c'est le « chantons sous la crise ». Chanteurs ou maîtres chanteurs, c'est Eric Woerth qui fredonne « vivre d'amour et mourir d'espérance » et qui vous exhorte, Monsieur le Maire, qui nous exhorte à ne pas tous devenir dépressifs à cause de la crise. Anne Roumanoff, vous savez la Dame du « On ne nous dit pas tout » dans le JDD évoque le clip de « l'Union des Musiciens Pathétiques », vous voyez (UMP) et poursuit : « pendant que les ministres chantent, les Français déchantent... vous avez du mal à vous en sortir. Et bien, dansez maintenant ».

Pour notre part, nous connaissons la musique et c'est pour cela qu'au sein de ce Conseil municipal, dans les arrondissements, nos élu-e-s sont délibérément aux côtés de celles et de ceux qui agissent pour plus de droit, de justice, de solidarité et de fraternité. Point n'est nécessaire de chanter, Monsieur Havard.

Monsieur le Maire et chers Collègues, avec ce budget, nous tentons d'apporter une mention originale dans la vie sociale et économique de la ville. De ce fait, le vote de notre Groupe est favorable. Néanmoins, dans le contexte de budget arbitrairement contraint par le Gouvernement, nous nous devons de faire mieux pour répondre aux enjeux du moment. Nous nous positionnons sur la nécessité de procéder à l'évaluation des subventions données aux organismes privés et demandons la mise en place d'un outil à cet effet, pour ne pas nous retrouver dans des situations plus ou moins discutables.

Continuons à travailler ensemble ce « paquet de solidarité » qui concerne les territoires les plus fragiles, concentrant nos concitoyens

les plus défavorisés, et les secteurs tels que l'habitat (non négociable, premier poste de dépenses des ménages) l'éducation (outils de la mixité sociale), l'emploi, l'insertion, l'exclusion, les économies d'énergie et le développement durable, la culture, préserver la création, la proximité et permettre l'accès de tous les citoyens à la culture, la démocratie locale, la lutte contre les discriminations et l'égalité des droits. Ce paquet, Monsieur le Maire, permet d'amortir les effets de la crise sur les Lyonnaises et les Lyonnais et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements des groupes de la Majorité.)

M. LE MAIRE : Très bien ! Madame Rivoire vous avez la parole.

Mme RIVOIRE Françoise : Après une telle ovation, que vais-je dire ?

Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est un budget particulier que celui de cette année 2010. Contrairement à notre Président, nous n'oublions pas que tous les clignotants sont au rouge en matière sociale. Les mouvements revendicatifs n'en sont que l'expression logique. La crise touche tous les citoyens et particulièrement les plus en détresse. La France enregistre un taux de chômage de 11,8 %. C'est énorme et notre région étant encore industrialisée, elle subit un taux de 18 %. Notre région se trouve fragilisée, les associations d'aide sociale doivent gérer de plus en plus de situations dans l'urgence, avec des moyens qui ne se développent pas aussi vite.

D'abord, comme vous l'avez signalé, le monde entre progressivement, trop doucement à notre avis dans la logique d'édification de politique publique climat compatible, respectant les objectifs internationaux de réduction des gaz à effet de serre.

La taxe carbone, n'en déplaise à certains et même à notre Groupe qui la trouve trop maigre, va nous faire entrer dans une autre dimension. Lyon devra donc régler 500 000 euros environ par an de contribution carbone, soit 0,1 % du budget. C'est une contribution dont nous récupérons le montant chaque fois que nous lançons des opérations écologiques, souvent économiques. Comme quand la ville isole ses bâtiments pour son plan climat ou quand la ville réduit et contrôle mieux son éclairage.

Nous voudrions conclure pour rappeler que grâce à notre action, la ville n'a pas à rougir. Lyon vote des réalisations écologiquement exemplaires en réalisations climat compatible. Les réalisations du Confluent sont de plus en plus climats compatibles. Si l'on compare au maigre éco-quartier de 15 logements Haute Qualité Environnementale au crêt de Roch à Saint Etienne ou à l'opération Haute Qualité Environnementale limitée à la Caserne de Bonne à Grenoble. Lyon fait mieux en plus grand. La Ville de Lyon n'a pas à rougir de verdir. Merci.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, cela a bien sûr été dit par Richard Brumm, nous débattons aujourd'hui de notre budget 2010 dans un contexte difficile, avec une progression très faible de nos recettes de fonctionnement, la plus faible depuis de très nombreuses années, avec des taux de fiscalité identique à ceux de l'année dernière, ce qui fait de notre ville, celle qui a, aujourd'hui, les taux de fiscalité les plus faibles des grandes villes françaises.

Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (+ 0,2 %). Quand j'ai entendu, tout à l'heure, l'Opposition, je me suis demandé si nous débattons du même budget, lorsqu'il parlait de graves dérives des dépenses de fonctionnement.

En tout cas, ce qui est important, c'est que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet à la fois de préserver et de préparer l'avenir des Lyonnais.

Préserver l'avenir parce que nous ne souhaitons pas laisser aux générations futures une facture qui, au niveau de l'Etat, Richard Brumm l'a rappelé, devient de plus en plus lourde, puisqu'elle est aujourd'hui de plus de 20 000 euros par Français. Et notre objectif, c'est bien de préserver la solvabilité financière de la Ville, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, je le disais à l'instant, en limitant la pression fiscale et l'Opposition a essayé de nous refaire le débat de l'année dernière. Alors je crois qu'il faut aussi rappeler que sur ce mandat, parce que nous respecterons nos engagements, comme sur le mandat précédent, l'augmentation de la fiscalité sera bien inférieure dans ce qu'elle fut dans les mandats antérieurs et encore une fois les résultats sont là puisque le taux de fiscalité à Lyon est le plus faible des grandes villes françaises.

En conservant une épargne suffisante, je veux dire en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en limitant la pression fiscale en conservant une épargne suffisante, donc une capacité à autofinancer un programme d'investissement important sans trop recourir à l'emprunt.

Cela est possible, mes chers Collègues, car les fondamentaux de la Ville sont bons, comparés aux autres grandes villes françaises, et c'est aussi bien sûr le résultat de la gestion du mandat précédent :

- des taux de fiscalité directe faibles, je le disais à l'instant,
- une dette par habitant inférieure à la moyenne (900 euros environ), Richard Brumm l'a rappelé,
- un bon niveau d'épargne,
- un niveau élevé des dépenses d'investissement.

Cela n'a pas échappé à l'agence Standard & Poor's qui a attribué à notre ville un double « A ».

Je disais préserver l'avenir, mais aussi le préparer et ce budget primitif l'illustre. En dépit d'un contexte économique difficile et incertain, notre ville investit dans les dépenses d'avenir essentielles aux Lyonnais :

- 112 nouvelles places de crèches ouvertes en 2010,
- augmentation du nombre de selfs qui va permettre à de nombreux enfants supplémentaires de déjeuner à la cantine,
- l'ouverture et l'extension de groupes scolaires,
- la création d'espaces verts de proximité,
- et également le maintien d'un soutien dynamique au tissu associatif dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse avec des crèches associatives, des MJC, des centres sociaux, les maisons de l'enfance.

Ce budget nous permet ainsi d'affronter sereinement les années à venir, de garder le cap sans être contraints de faire, comme l'Etat, des « coupes aveugles » pour tenter de contenir les déficits –Yves Fournel l'a largement rappelé- et quand je disais « préserver et préparer l'avenir », nous y arriverons, c'est vrai d'autant mieux que l'Etat saura prendre les responsabilités qui sont les siennes et c'est peu de dire qu'à ce niveau il est difficile de savoir à quoi s'en tenir et vous savez qu'il n'y a pas que les élus de Gauche qui le disent.

Je vais vous citer Philippe Laurent, Maire Divers Droites de Sceaux, qui parlait lui-même, de la schizophrénie de l'Etat en ces termes *« L'attitude du pouvoir central à l'égard des collectivités locales relève décidément d'une schizophrénie aggravée. Le matin il leur demande d'accélérer leurs investissements dans le cadre du plan de relance, à midi il leur enjoint d'ouvrir de nouvelles places de crèches et de multiplier par dix le nombre de caméras de vidéosurveillance, le soir il fustige l'augmentation de leurs dépenses et les accuse de remettre en cause l'effort de redressement des finances publiques »*.

Je crois effectivement que M. Philippe Laurent a malheureusement raison. Par exemple, dans le cadre du projet de loi de Finances 2010, l'Etat vous le savez, encore pour des raisons comptables, semble disposé à transférer les monuments nationaux aux collectivités locales, soldant à cette occasion la politique nationale et de sauvegarde du patrimoine chère à André Malraux. Va-t-il ensuite, l'année prochaine, faire de grandes déclarations fracassantes sur les dépenses somptuaires des collectivités locales en matière culturelle ? On peut le craindre.

Oui, cette comparaison entre la gestion des deniers publics par l'Etat et par la Ville de Lyon parfois vous agace, mais force est de constater que plus les années passent et plus cette comparaison est douloureuse.

Monsieur le Maire, chers Collègues, en raison des éléments développés à l'instant, le Groupe Socialiste votera pour le budget 2010.

M. BRUMM Richard, Adjoint : J'aurais voulu faire quelques réponses très, très courtes, mais malheureusement je vais être obligé d'être un peu plus long que je ne l'aurais souhaité, ou plus justement, que « vous » l'auriez souhaité.

Tout d'abord, je suis déçu que M. Havard, qui l'année dernière à cette même époque me souhaitait bon courage pour l'année 2009, ne m'ait pas aujourd'hui remercié avec les services et mes Collègues d'avoir réussi à présenter un budget d'une aussi bonne qualité à laquelle, nous-mêmes, nous ne croyions pas l'année dernière. Vous auriez pu me le dire, cela m'aurait fait plaisir !

M. LE MAIRE : C'est parce que vous êtes jeune !

M. BRUMM Richard : Je suis jeune tout court ! La deuxième chose qui me déçoit, c'est que malgré mon souci d'information, on nous fasse toujours le reproche de ne pas informer. Au dernier Conseil municipal, M. Broliquier m'avait dit qu'il n'était pas informé sur le « Plan Emeraude ».

Cette fois-ci, il a apparemment reçu les informations souhaitées. C'est normal, parce que d'une part nous vous avons fait plusieurs communications, notamment au Comité Technique Paritaire en présence de Mme Balas, et d'autre part, d'une façon générale, parce que les résultats du Plan Emeraude sont visibles par tous ceux qui s'y intéressent.

Comme je savais qu'on allait me reparler du Plan Emeraude, puisque c'est le cas à chaque Conseil, et comme vous ne devez pas avoir beaucoup d'autres « choses à vous mettre sous la dent », ce qui vous incite à toujours parler des mêmes sujets, je me suis permis, avec l'aide de M. le Directeur Général des Services, de rédiger une petite note sur le Plan Emeraude, que je vais vous lire, afin que tout le monde sache bien de quoi il s'agit, pour ceux qui ne l'aurait toujours pas compris, et pour qu'enfin on n'en parle plus.

« Ce projet a trois objectifs : qualité de service, développement durable, optimisation des coûts. L'objectif a été de revisiter toutes les activités de la Ville en les soumettant à ces trois critères de manière à opérer de véritables choix. Il s'agit d'un projet participatif de la part de l'administration qui a proposé des priorités aux élus. Plus de 600 agents de la Ville ont travaillé sur la définition de ces choix. Ce sont maintenant tous les agents, qui n'en sont plus inquiets, qui sont impliqués dans la réalisation des plans d'action au travers des centres de responsabilité municipale auxquels chacun participe pour la campagne 2009-2010. Ce projet s'est déroulé en trois phases depuis le début de l'année : diagnostic, choix des orientations à partir de différents scénarii et enfin définition des plans d'action. Chacune de ces phases a donné lieu à un arbitrage politique de la part du Maire et des Adjoints. La validation des plans

d'action est intervenue seulement fin septembre ; nous sommes en décembre, et ces plans qui sont actuellement mis en œuvre se prolongeront durant les mois et années à venir. »

C'est cela l'exacte vérité. Les résultats arrivent au fur et à mesure et vous pouvez en être informés. Cessez de dire que ce plan est un secret. Ce plan, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, est un élan donné et il va, bien entendu, se poursuivre. J'en ai fini sur le plan Émeraude.

Pour le reste, je voudrais répondre par exemple sur la mutualisation. Qu'on ne vienne pas nous dire ici, que nous nous désintéressons de la mutualisation alors que depuis le début de ce mandat nous n'avons cessé de nous y intéresser. Simplement, vous avez deux administrations : d'une part, celle de la Ville de Lyon qui compte près de 8.000 agents, et d'autre part, celle du Grand Lyon avec 4.000 agents.

Chacune compte des directions, des habitudes et des procédures qui leurs sont propres. Nous progressons, sous l'impulsion du Maire qui en fait vraiment une priorité, certes assez lentement car cela n'est pas simple et ne se fait pas en « claquant des doigts », mais sûrement !

Aujourd'hui déjà, dans cet exercice, les relations internationales, le protocole, les centres d'appel, sont des projets aboutis. Il est bien évident que parmi les projets non encore aboutis, subsistent les achats, l'informatique, etc... nous travaillons à cette mutualisation, mais ne demandez pas que cela soit fait en un éclair.

Enfin, sur les « fameux » produits toxiques que vous voudriez que la Ville possède, je suis formel, il n'en existe pas.

Je pense que vous voulez viser un produit sur le pétrole que nous possédons en effet : il s'agit seulement d'un produit de couverture contre la hausse des dépenses énergétiques dont, je vous précise, à toutes fins utiles, qu'il a reçu le « *prix de l'innovation financière de l'Association des Directeurs Financiers* »...

Ce produit ne concerne que 5 % de l'encours de la Ville, alors que, pour information, des produits beaucoup plus dangereux représentent, par exemple, 70 % des emprunts du Conseil général. Ne soyez pas inquiets, les finances de la Ville sont parfaitement saines.

En ce qui concerne la fiscalité, il ne faut pas oublier que sur les sommes que sont amenés à payer en ce moment les Lyonnais du fait des taxes d'habitation et taxes foncières, une part de cette hausse est à imputer à une revalorisation des bases de 2,5 % par le Parlement. Sur les 35 millions d'euros de produits supplémentaires, seulement 15 millions proviennent de l'augmentation décidée par la Ville (les fameux 6 % dont vous nous parlez à chaque Conseil municipal).

Je rappelle encore une fois, puisqu'ici il faut tout rappeler, en espérant que chacun le retiendra, que sur ces 15 millions d'euros, 9 millions ont été immédiatement « mangés » par la baisse des droits de mutation. Donc, je crois qu'il faut cesser de parler de ces sujets, l'augmentation de l'impôt qui a été faite est extrêmement raisonnable et je crois qu'on ne peut pas sérieusement la critiquer.

Enfin, M. Geourjon avait l'air d'ériger en haute qualité financière l'autofinancement net. Je crois que l'on peut considérer que c'est le plus mauvais agrégat financier.

Si nous n'avions pas eu à rembourser l'emprunt « Barre » le remboursement capital de la dette serait inférieur à 40 millions d'euros.

La ville ne souhaite pas, à l'inverse de beaucoup d'autres villes, manipuler l'amortissement naturel de sa dette et alléger artificiellement la charge de celle-ci et ouvrir ainsi la « boîte de Pandore » du réaménagement.

Les villes qui rallongent la durée du remboursement, ce qui évidemment facialement peut paraître sympathique, créent pour leur situation financière un grand danger. Ce qui compte c'est le stock de dettes qui, en ce qui concerne Lyon, contrairement à ce qui a été dit, n'a pratiquement pas bougé depuis dix ans.

A toutes fins utiles, je précise qu'entre 1992 et 2000, le montant de la dette a doublé. Aujourd'hui, nous sommes à 430 M€ et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est un taux tout à fait remarquable pour une ville de la taille de Lyon puisque nous sommes, par Lyonnais, à moins de 900 euros d'endettement.

Voilà, Monsieur le Maire, les précisions que je voulais apporter. Il y en aurait bien d'autres puisqu'en fait on critique tout, en déformant les chiffres et la présentation du budget.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brumm. Moi je veux dire que s'il y a un budget dont je suis particulièrement fier, c'est celui-ci. Parce que, comme disent les marins, « par petit temps, même ma petite sœur navigue ». Il se trouve qu'aujourd'hui, nous sommes plutôt par gros temps avec une crise économique particulièrement forte qui a conduit notre pays à s'endetter d'une manière qui personnellement m'inquiète. Lorsque je vois, par exemple, que le déficit budgétaire 2009 qui avait été annoncé en projet de loi de finances, alors que l'on connaissait déjà les difficultés de la crise, à 52,1 milliards d'euros, va atteindre 141 milliards d'euros ! Imaginez, mes chers Collègues, qu'il y ait eu un tel dérapage dans les finances de la Ville de Lyon ! Que ne diraient pas nos Collègues de l'Opposition ? Ils seraient debout sur les bancs. Mais au niveau national, ça ne les inquiète absolument pas ! Ils font confiance en l'avenir. Pire, ils vont se ré-endetter pour faire un nouvel grand emprunt. Evidemment, il faudra bien qu'un jour nous remboursions. On le voit bien pour l'emprunt

qui avait été effectué par la Ville de Lyon et que nous remboursions cette année et qui nous coûte un peu cher, une année où justement, nous étions plutôt dans la difficulté. Tous les emprunts se remboursent un jour. Il faut effectivement les payer. Et les emprunts qui sont contractés au niveau national, il faudra les rembourser demain.

Par rapport à cette situation nationale, dont je crois tous les Français, quelle que soit leur opinion politique, s'inquiètent aujourd'hui fortement, quelle est la situation de la Ville de Lyon ? On l'a montré tout à l'heure, les chiffres sont là : la plus faible des fiscalités des grandes villes. Quelqu'un dit-il le contraire sur ces bancs ? Non. Au cours des deux dernières années, une hausse des taux de 6 % dont on nous disait qu'elle était extraordinairement trop élevée... Je regarde les autres villes. Je vois que la ville de Nice par exemple, gérée par un maire UMP, Ministre par ailleurs, c'est-à-dire porteur de la ligne directrice de l'Etat, fait 15 % d'augmentation de ses taux. Et nous, on nous reprochait d'avoir fait 6 % d'augmentation pour l'ensemble du mandat ? Il y a quelque chose de paradoxal. Notre dette est totalement maîtrisée depuis 2001. C'est un de mes soucis principaux que nous ne laissions pas pour l'avenir un endettement qui puisse remettre en cause la capacité d'investissement de la ville de Lyon.

Du fait de cette politique de rigueur, je remercie l'ensemble des membres de la Majorité. En 2001 et en 2008, cela n'a pas été si facile que ça de faire un certain nombre de choix budgétaires. Nous voyions monter la crise à l'époque mais nous n'avions que les prémisses. Nous ne pouvions pas prévoir, par exemple, que les droits de mutation allaient baisser de 21 à 15 millions d'euros et que nous perdriions 9 millions d'euros. Mais nous avons souhaité alors faire preuve de prudence. Et alors que nos recettes par le passé augmentaient de 2,4 - 3 %, nous avons dit attention : l'avenir n'est pas sûr, vu la crise économique, vu le désengagement de l'Etat qui se traduit par des dotations qui sont en-dessous de l'inflation, il faut maîtriser également nos dépenses. C'est ce que nous avons fait. De ce point de vue, je veux encore m'étonner de la répartition des tâches qui sont faites entre deux des trois co-leaders de l'Opposition. Les uns font les ressources et les autres les dépenses. Donc il y en a un qui vous dit : vous augmentez trop les impôts et l'autre qui vous dit : vous n'augmentez pas assez les dépenses ! Le problème, c'est que quand on est sur des voies séparées, tout va bien. C'est lorsqu'on essaye de réunir qu'on va vers les catastrophes auxquelles on est en train de nous emmener sur le plan national.

Cette sagesse dans le fonctionnement nous permet dans une année qui est une année de crise, d'avoir un investissement extraordinairement fort. Je veux rappeler aux Lyonnais : 112 nouvelles places de crèches ; 2 nouvelles ouvertures de groupes scolaires ; 1 halle d'athlétisme qui est aujourd'hui lancée ; 2 terrains de foot ; 1 projet campus et sports qui grâce à la Ville de Lyon va être lancé et que d'ailleurs, un Ministre viendra présenter dans la semaine, jeudi ou vendredi, parce qu'effectivement, c'est à partir des projets de la ville de Lyon que l'on

réussit un peu à se présenter au niveau gouvernemental ; des projets de rénovation de l'ensemble de nos résidences de personnes âgées ; 2 EHPAD lancées... Et moi, je regrette l'absence de notre Ministre que je vois beaucoup au foot mais moins sur nos tribunes du Conseil municipal. Elle aurait pu nous donner un coup de main -puisque c'est sans doute une de ses priorités, à défaut d'être une priorité du Gouvernement- pour nous aider à financer ce grand plan pour les personnes âgées dont nous avons besoin au niveau de notre agglomération comme dans toutes les agglomérations.

....donc une capacité d'investissement extrêmement forte alors que nous sommes dans une période de crise. En un moment où j'ai parfois le sentiment, mais peut-être me trompais-je, que notre agglomération est un peu abandonnée par le Gouvernement, moi, je mets en perspective un certain nombre de décisions et j'ai l'impression, mais peut-être mes collègues ne partagent-ils pas ce jugement, que nous sommes un peu abandonnés par les pouvoirs publics nationaux.

Lorsque je vois par exemple que France 3 Grand Sud Ouest va s'installer à Marseille, alors que nous avons les trois principales agglomérations dans la région Rhône Alpes, je me dis que ce n'est pas de chance. J'ai déjà pensé la même chose pour Marseille, capitale européenne de la culture, quand je vois que nous dépensons 17 % de nos dépenses de fonctionnement pour la culture, quand Marseille n'en dépense que 8 % et qu'effectivement, le choix est fait sur Marseille. Je me dis que peut-être il y a un petit problème.

Quand je vois que j'alerte depuis six mois sur Interpol qui risque d'aller à Singapour et que je n'obtiens aujourd'hui aucune réponse..., quand je vois qu'on annonce pour l'agglomération parisienne Ile de France qui en a sans doute besoin, 35 milliards d'euros pour un grand projet de métro et que nous, qui sommes en train de réaliser un métro de 200 millions d'euros pour desservir le Sud Ouest lyonnais cher à un certain nombre de nos amis sur ces bancs-là, mais cher aussi à notre cœur, et que nous, nous n'avons que 7 millions d'euros de subvention de l'Etat pour 35 milliards d'euros annoncés ailleurs, c'est-à-dire payés avec l'argent des Lyonnais qui, effectivement, payent ailleurs et n'obtiennent rien en retour. Lorsque, aujourd'hui, on me parle du projet d'appel du Gouvernement Ecotech pour développer les Cleantech, alors que nous avons le pôle de compétitivité Axéléra... Malgré cela, peut-être que ce pôle pourrait aller s'installer à Nice.

Nice, je ne savais pas jusque là que c'était une ville effectivement très engagée dans le Cleantech... Pour ce qui concerne, Madame Dognin-Sauze, le problème du jeu vidéo, je croyais que cela allait peut-être être l'objet d'une dotation du Gouvernement dans la ville que gérait auparavant M. Borloo. Moi, il me semblait que l'agglomération lyonnaise était le lieu où, effectivement, le jeu vidéo se développait en France, plus largement sur la région Rhône Alpes. Alors, lorsque je mets tout cela bout à bout, je me demande si effectivement on aime Lyon et si,

sur les bancs de nos collègues qui disposent d'une parcelle de pouvoir au niveau national, on est véritablement impliqués dans les enjeux de l'agglomération lyonnaise.

Je peux vous dire que je serais à la place d'un certain nombre de nos collègues, je ferais tout pour qu'effectivement les choses progressent dans l'agglomération lyonnaise en disant : regardez comme aujourd'hui, grâce aux politiques que nous menons au niveau national, les choses peuvent progresser. Ce n'est pas le cas et nous sommes obligés de compter sur nos propres forces mais Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je pense qu'aujourd'hui, malgré tout ceci, il n'y a pas de souci pour l'agglomération lyonnaise parce que nous menons des politiques dans le domaine économique, dans le domaine urbanistique, dans le domaine universitaire, dans le domaine culturel. Ce sont des politiques qui ont de la lisibilité bien au-delà de nos frontières nationales.

Je crois que l'agglomération lyonnaise est en train de progresser. Quand je regarde qu'aujourd'hui, malgré la situation de crise, nous avons lancé au cours de cette année 2009 plus de programmes de logements que nous n'en avons jamais lancés au cours des cinq ou six dernières années, je me dis que nous pouvons progresser, que ce sont les efforts de l'ensemble des Lyonnais, de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de cette agglomération. Je regrette simplement que nous ne soyons pas assez aidés dans nos efforts et que d'aucuns passent plus de temps à saper les bases de la dynamique de l'agglomération lyonnaise plutôt qu'à la conforter.

Voilà pour ce budget 2010. Nous allons passer au vote des budgets primitifs par chapitre budgétaire et articles spécialisés. Pour vous éviter la lecture fastidieuse de ces chiffres, la liste des dépenses et des recettes du budget primitif 2010 réparties par chapitre a été déposée sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

BUDGET PRIMITIF 2010 PAR CHAPITRE BUDGETAIRE ET ARTICLE SPECIALISE

Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	731 469 443 €	731 469 443 €
Mouvements d'ordre:	47 552 188 €	47 552 188 €
<u>Total :</u>	779 021 631 €	779 021 631 €

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ? Il est adopté à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate – MoDem et Ensemble pour Lyon ont voté contre.)

De même que pour le Budget principal, le Budget annexe du Théâtre des Célestins réparti par chapitre a été déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Budget du Théâtre des Célestins

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	7 805 334 €	7 805 334 €
Mouvements d'ordre:	200 000 €	200 000 €
<u>Total :</u>	8 005 334 €	8 005 334 €

Je mets aux voix le Budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la dotation attribuée à chaque arrondissement a été notifié le 30 octobre 2009 aux Maires d'arrondissement. Je vous propose donc d'adopter les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés :

Etats Spéciaux d'arrondissement

	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	363 043 €	363 043 €
2 ^e arrondissement	281 726 €	281 726 €
3 ^e arrondissement	693 535 €	693 535 €
4 ^e arrondissement	472 290 €	472 290 €
5 ^e arrondissement	453 761 €	453 761 €
6 ^e arrondissement	407 374 €	407 374 €
7 ^e arrondissement	564 116 €	564 116 €
8 ^e arrondissement	782 956 €	782 956 €
9 ^e arrondissement	610 259 €	610 259 €

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissement. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ? Ils sont adoptés à la majorité.

(Le Groupe Lyon Démocrate – MoDem s'est abstenu.)

(Adopté.)